

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 037-213700727-20220923-DCM\_2022\_117-DE

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2022-117**

SEANCE DU **MARDI 20 SEPTEMBRE 2022**

*Le mardi 20 septembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 16	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

### **PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Marylène GACHET, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Jacques BILLARD à Chantal BOISNIER, Jean-Marc NARDI à Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT à Sophie LAGREE, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Olga MARTINEAU à Eric MAUCORT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN, Eric FLEUREAUX à Jean-Luc DUCHESNE.

### **ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Daniel DAMMERY, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Fabrice MASSON, Louise GACHOT, Eric FLEUREAUX.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Luc DUCHESNE

## **Cession de terrain - Équipements eau et assainissement**

- *Considérant les compétences de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement public,*

- *Vu la saisine adressée aux services des Domaines en date du 20 juillet 2021,*

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL) souhaite acquérir des terrains communaux sur lesquels ont été édifiés des équipements publics dont elle assure aujourd'hui la gestion dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière d'Adduction d'Eau Potable (AEP) et d'assainissement public.

Plusieurs parcelles appartenant à la commune de Chinon sont concernées :

Type d'ouvrage	Appellation	N° parcelle	Surface en m <sup>2</sup>
Forage d'eau potable et PPI	F1 Saint Mexme	BH 222	4 478
	F2 Champ Pulans	BH 224	486
		BH 226	859
	Parilly	BV 242	398
Réservoirs	Les Groussins	AO 98	658
		AO 578	8
		AO 587	30
	Roche Faucon	AT 309	890
	Parilly	BR 386	4 186
Bâche	Paul Huet	AT 84	1 257
Anti-bélier et commandes	Olive	BC 155	1 212
STEP	Les Epinettes	ZC 26	9 000

Les deux collectivités se sont mises d'accord sur un prix de vente symbolique d'un euro pour l'ensemble des parcelles.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le projet de cession des parcelles décrites ci-dessus, au profit de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire ;
- **DIT** que la cession de la totalité des parcelles se fera à hauteur du prix d'un euro ;
- **DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DESIGNE** l'Etude CHEVALIER / ANGLADA pour la rédaction de l'acte à intervenir ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou Mme BOISNIER, Adjointe déléguée à l'urbanisme, à signer l'acte notarié et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à CHINON, le 23 septembre 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le

Publié ou notifié le 27/09/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage